

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 115 (1970)  
**Heft:** 5  
  
**Rubrik:** Chronique suisse

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

5. L'inclinaison du « holster » sera telle qu'en position fléchie la poignée ou crosse de l'arme soit inclinée d'environ 60° par rapport au buste. Il en résultera une « saisie » naturelle, l'arme coulant automatiquement dans la main du tireur. La traction à effectuer pour « défourailler » devient tangentielle et non plus perpendiculaire (voir croquis).<sup>1</sup>

Ce n'est qu'à la suite de patientes retouches et au fil des expériences que sortira l'étui capable de donner au tireur cette confiance qu'ont les hommes sûrs de leur rapidité d'exécution. La vie d'un homme ne sera quelquefois due qu'aux précieux dixièmes de seconde gagnés par un dégainement rapide.

A connaître les novateurs en cette matière, il serait faux de les confondre avec quelques farfelus grisés de western, mais bien davantage de voir en eux des gens pondérés et réfléchis, conscients de nos faiblesses.

Roland RAMSEYER

#### *Chronique suisse*

## Armée et économie

### *Un exemple: Fribourg*

Récemment, un intéressant débat s'est déroulé au Grand Conseil fribourgeois. Répondant à une interpellation, M. le Conseiller d'Etat Ducotterd a très heureusement précisé les rapports entre l'armée et l'économie du canton.

Sans reprendre le problème des places d'armes — que nous avons évoqué dans la R.M.S. de septembre 1969 — il nous paraît intéressant de rappeler ici les conséquences de l'implantation plus ou moins durable de l'armée, de ses services, de son personnel, dans la vie économique et sociale d'un canton. Il est en effet indiscutable que les économies régionales retirent certains avantages des dépenses militaires.

Ainsi, pour le canton de Fribourg, M. Ducotterd a révélé que le personnel occupé dans les installations militaires et habitant le canton était fort de quelque 750 personnes — non compris les artisans locaux et les travailleurs à domicile — dont la masse des salaires est de l'ordre de 12,15 millions de francs.

Les salaires des petites entreprises et des travailleurs à domicile, soit 200 personnes, représentent 1,8 million de francs, sous forme de revenu principal ou accessoire.

A ces montants, il convient d'ajouter l'appoint découlant de l'occupation par la troupe des casernes, camps militaires, etc.: ce sont quelque 2,6 millions qui entrent dans la vie fribourgeoise. Le secteur des artisans, commerçants et travailleurs à domicile bénéficie ainsi de recettes pour près de 4,4 millions de francs par an.

Sans être pour autant un revenu régulier pour l'économie cantonale, les dépenses faites par la Confédération au titre des constructions militaires sont un apport nullement négligeable. Les chantiers actuellement ouverts représentent, y compris les achats de terrains, 234 millions de francs, montant qui constitue un stimulant important pour l'économie fribourgeoise.

<sup>1</sup> Au 5<sup>e</sup> R.E.I., en 1959, dans la Petite Kabylie, le commandant du régiment, le colonel Favreau, nous a montré l'étui de son pistolet, porté sur la cuisse droite, qu'il avait tronqué pour laisser sortir le bout du canon et pouvoir tirer *sans dégainer* (la détente était dégagée, elle aussi). Le terrain était très couvert et « on était dans la situation ». Mft.

Les entreprises — du génie civil surtout — participent à ce jour à la réalisation de 72 à 95 % des travaux, alors que les bureaux d'ingénieurs et d'architectes assurent des services dans une proportion variant entre 35 et 60 % des mandats. Pour la place d'armes de Drogens, par exemple, sur 16,3 millions de travaux engagés, 13,3, soit le 81,5 %, ont été confiés à des entreprises fribourgeoises.

Il convient de compléter cette énumération des prestations fédérales par l'indication des montants versés sous forme d'indemnités contractuelles fixes au canton, aux communes et à quelques particuliers pour l'utilisation des places d'exercices et de tir. Les indemnités contractuelles sont de l'ordre de 1,1 million de francs par année, alors que les versements uniques octroyés à ce jour atteignent 2,8 millions.

Il apparaît donc, comme l'a relevé M. le Conseiller d'Etat Ducotterd, que le bilan économique se présente de façon très positive pour le canton. Les investissements de la Confédération correspondent, en fait, au coût de l'implantation de la plus grande industrie du canton, alors que les salaires versés équivalent à ceux d'une entreprise occupant 1000 employés et ouvriers.

#### *L'armée: important client*

L'exemple du canton de Fribourg, que nous citons, est intéressant pour montrer dans quelle mesure — évidemment variable selon les cantons — l'argent dépensé pour la défense nationale retourne en grande partie dans le circuit économique national et contribue au développement de nos moyens de production. A ce propos, on peut ajouter quelques renseignements complémentaires valables pour l'ensemble du pays. Les comptes de la Confédération de 1964 font ainsi apparaître un total de 1,466 milliard de francs de dépenses militaires. Celles-ci se décomposent en 856 millions de *dépenses courantes* (dont 50 millions pour la solde, 300 millions pour les salaires de 18 000 employés, 37 millions pour le ravitaillement, 55 millions pour les munitions, etc.) et en 610 millions de *dépenses d'armement*, dont le 60 % a été payé à l'industrie et à l'artisanat suisses, le 28 % aux ateliers militaires et le 12 % à des entreprises étrangères.

Il apparaît en outre que l'armée est l'un des plus importants clients de l'économie nationale; 7000 entreprises industrielles et artisanales, 2000 travailleurs à domicile et 2000 ateliers de réparation pour les véhicules ont notamment passé des contrats avec le Service technique militaire.

Nous ne saurions épiloguer longuement, ici, sur les répercussions de ce mouvement d'affaires découlant des dépenses militaires pour l'économie du pays. Il n'était cependant pas inutile de profiter du débat intéressant le canton de Fribourg pour rappeler quelques chiffres concernant l'ensemble national. Indépendamment de l'influence des dépenses militaires sur le progrès technique en général et la recherche scientifique, il faut admettre leur importance dans la vie économique et sociale.

Il convient aussi de reconnaître leur signification tant en ce qui concerne la structure du revenu national que la simple appréciation des dépenses militaires. Ces remarques ne préjugent d'ailleurs nullement de la nécessité de proportionner l'ampleur de ces dépenses aux possibilités économiques et financières du pays.

J. C.